



## Directive 582 (2002)<sup>1</sup>

# Contrôle parlementaire des institutions internationales

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée se réfère à sa [Résolution 1289 \(2002\)](#) sur le contrôle parlementaire des institutions internationales et charge sa commission des questions politiques:

- a. de mener une réflexion approfondie sur les moyens d'introduire une dimension parlementaire dans les travaux des Nations Unies;
- b. de lui présenter un rapport et des recommandations.

---

1. *Discussion par l'Assemblée le 25 juin 2002 (19<sup>e</sup> séance)* (voir [Doc. 9484](#), rapport de la commission des questions politiques, rapporteur: M. Toshev; et [Doc. 9485](#), avis de la commission des questions économiques et du développement, rapporteuse: M<sup>me</sup> Zapfl-Helbling). *Texte adopté par l'Assemblée le 25 juin 2002 (19<sup>e</sup> séance)*.

